

[Certificat d'instructeur pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles](#) [1]

Arrêté du 9 septembre 2021 portant ouverture au titre de l'année 2021 d'une session d'examen pour l'obtention du certificat d'instructeur pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles

Journal officiel lois et décrets - N° 0218 du 18 septembre 2021

Cette session est ouverte aux candidats réunissant les conditions prévues par les dispositions de l'arrêté du 21 septembre 2020 susvisé. La date de clôture des inscriptions est fixée au 14 octobre 2021.

[Consulter l'arrêté \(Légifrance\)](#) [2]

Liens

[1] <https://inshea.fr/fr/content/certificat-dinstructeur-pour-lautonomie-des-personnes-d%C3%A9ficiantes-visuelles-1>

[2] <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044060446>